

# BORDEREAU DE RÉTRACTATION

## DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L 221-3 et à la section 6 du Code de la consommation, un professionnel peut bénéficier du délai de rétractation pour les contrats conclus hors établissement dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq. Il pourra ainsi se rétracter dans un **délai de quatorze (14) jours** suivant la signature du Contrat. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier à **ECOLAB Pest France** sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

ECOLAB Pest France s'engage à envoyer au Client dans les meilleurs délais un accusé de réception de sa volonté de rétractation.



## BORDEREAU DE RETRACTATION (à compléter par le Client)

Je soussigné(e) .....dûment habilité(e) aux fins des présentes, notifie ma rétractation du contrat :

Contrat conclu le : ..... / ..... / .....

Nom du Client : .....

Adresse du Client :

.....

.....

Date et Signature du Client + cachet obligatoire :

**A RENVoyer AU SERVICE CLIENTS ECOLAB PEST FRANCE :**  
**10 avenue Aristide Briand 92220 BAGNEUX ou pestfrance@ecolab.com**

Accusé de réception des informations (à compléter par ECOLAB Pest France) :

Date et Signature d'Ecolab Pest France: